

## Communiqué de presse

« [Retourner aux archives de presse](#) »

[RSS](#)

11 mai 2007

### OSISKO SIGNE UNE LETTRE D'INTENTION POUR L'ACHAT DE LA PROPRIÉTÉ EAST AMPHI

Osisko Exploration Ltée. (OSK:TSX-V, EWX: Deutsche Boerse) a le plaisir d'annoncer la signature d'une lettre d'intention avec Mines Richmond Inc. (RIC:AMEX et TSX) donnant à Osisko le droit exclusif d'acquérir un intérêt de 100% dans la propriété East Amphi, constituée de 87 claims et d'une concession minière. La propriété est située immédiatement au nord et à l'ouest de la propriété Canadian Malartic et couvre une superficie de 3187 hectares. Elle inclut la Mine East Amphi, exploitée par Mines Richmond, et dont la fermeture est prévue pour le début de juin 2007.

Osisko achètera un intérêt de 100% dans la propriété East Amphi, incluant les immeubles de surface, en contrepartie de : 1) un paiement comptant de 2 450 000 \$; 2) l'émission d'un nombre d'actions ordinaires d'Osisko équivalant à une valeur de 5 000 000 \$, en se fondant sur le prix de clôture moyen des actions pour les cinq derniers jours de bourse précédant la date de clôture et 3) l'émission additionnelle de 100 000 actions ordinaires d'Osisko. Richmond conservera une redevance NSR (revenu net de fonderie) de 2% sur une partie de la propriété ainsi que sur la future production, jusqu'à concurrence de 300 000 onces d'or, sur une autre partie de la propriété. D'autres secteurs de la propriété sont assujettis à des redevances NSR de 2% à 3% à de tierces parties.

La date de clôture de la transaction est prévue pour le 15 juin 2007. Un montant de 2 000 000 \$ sera retenu en dépôt fiduciaire jusqu'à la fermeture complète de la mine par Richmond. Cette transaction est assujettie à l'approbation des autorités réglementaires, et tous les titres à émettre dans le cadre de cette transaction feront l'objet d'une période de détention de quatre mois.

Le gisement aurifère Canadian Malartic ainsi que les secteurs adjacents, tous détenus à 100% par Osisko, font présentement l'objet d'une évaluation pour des fins d'exploitation majeure à ciel ouvert d'une ressource de fort tonnage. Une estimation préliminaire de ressources inférées effectuée sur le gisement principal, conformément aux standards du Règlement 43-101, a été divulguée le 6 décembre 2006 et le rapport complet peut être consulté sur SEDAR. Le programme de forage en cours permettra de faire une mise à jour du calcul des ressources inférées dont la divulgation est prévue pour la fin du second trimestre 2007.